

Questions au Feuilleton

2. \$98,500,000.

L'IMMEUBLE DES AFFAIRES URBAINES (ACADÉMIE DE LA SALLE)—LES CONTRATS ADJUGÉS À CE JOUR

Question n° 1694—**M. Ellis:**

1. A combien s'élèvent au total les contrats accordés jusqu'à ce jour pour le projet du ministère des Travaux publics de l'immeuble des Affaires urbaines (Académie de La Salle), à Ottawa (Ont.)?

2. A combien évalue-t-on présentement le coût total du projet?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics):

1. \$4,780,821.

2. \$8,003,200.

L'IMMEUBLE PRINCIPAL D'ACHEMINEMENT POSTAL, À MONTRÉAL

Question n° 1697—**M. Ellis:**

1. A combien s'élèvent au total les contrats accordés jusqu'à ce jour pour le projet du ministère des Travaux publics de l'immeuble principal d'acheminement postal, à Montréal (Qué.)?

2. A combien évalue-t-on présentement le coût total du projet?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics):

1. \$31,405,750.

2. \$212,108,000.

LES ACTIONS ACQUISES PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Question n° 1736—**M. Howie:**

1. Quand la Corporation de développement du Canada a-t-elle acquis des actions du capital social d'autres sociétés?

2. Combien a-t-on payé par action et combien d'actions ont été achetées?

3. Quelle est la valeur marchande de ces actions aujourd'hui?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Les renseignements demandés ne sont pas disponibles sous forme exacte de réponse aux questions. Toutes les actions de la Polysar Limitée ont été achetées en 1972 pour \$62 millions, et des dispositions sont prises pour qu'en certaines circonstances un paiement supplémentaire de \$10 millions soit versé. La Connlab Holdings Limited a été instituée en 1973 par la CDC au coût de \$35 millions. Connlab, pour sa part, possède 100 p. 100 de la Connaught Laboratories Limited, 75 p. 100 de la A/S Dumex, 70 p. 100 de la Omnimed Inc., et 70 p. 100 de la Roylo Chemicals Limited. Étant donné que Polysar et Connlab sont possédées en propriété exclusive par la CDC, leurs actions n'ont pas de valeur marchande déterminée. En 1972, la CDC a acheté 35 p. 100 des actions de la Venturetec International Limited pour environ \$4.5 millions. En 1973, elle a acheté 49 p. 100 des actions de la Ventures West Capital Ltd. pour \$2.2 millions et 40 p. 100 des actions des Placements Innocan Ltée pour \$3.7 millions. Ces trois sociétés de capitaux spéculatifs appartiennent à un nombre très restreint d'investisseurs, et vu que leurs actions ne sont pas négociées publiquement, ces actions n'ont pas de valeur marchande déterminée. A la suite d'une offre d'achat, la CDC a acquis en 1973 environ 30.4 p. 100 des actions de la Texasgulf Inc. L'offre d'achat était de \$29 l'action, à un moment où ces

[M. Drury.]

actions se négociaient entre \$22 et \$23 chacune environ, la différence représentant la prime ordinairement payée pour obtenir une participation majoritaire dans cette société. Les actions de Texasgulf se négocient actuellement à environ \$27.

LE SUCRE

Question n° 1891—**M. Herbert:**

1. Avait-on l'intention de corriger l'affirmation qui se trouve à la page 16 du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur les «Prix et politiques en matière du sucre»: «Il est peu probable que ces îles deviennent de grands fournisseurs pour le Canada au cours des prochaines années car l'industrie sucrière de ces pays a connu un déclin à la suite de troubles sociaux et économiques» et, dans l'affirmative, quelle est la raison du délai?

2. Le Royaume-Uni a-t-il supplanté les Antilles comme fournisseur de sucre?

3. Y a-t-il eu un changement radical des arrangements commerciaux traditionnels depuis l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun?

4. Le gouvernement a-t-il engagé des pourparlers avec le Royaume-Uni et les Antilles, ou envisage-t-il de le faire, en vue de signer des contrats à long terme qui stabiliseraient les prix et aideraient les Antilles?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention de demander que la question du sucre soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence des pays du Commonwealth qui doit avoir lieu en avril, sous la présidence du Premier ministre de la Jamaïque, afin d'étudier l'opportunité de réaligner le commerce canadien du sucre?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et le ministère de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. Non. La phrase du rapport «Prix et politiques en matière du sucre», citée dans la question représentait l'opinion de la commission lors de la parution de ce dernier (juillet 1974).

2. Les Antilles n'ont pas été supplantées en tant que fournisseur de sucre. Toutefois, des arrangements bilatéraux entre les Antilles, le Royaume-Uni et les États-Unis ont fait de ces pays des marchés plus attirants pour la vente de sucre.

3. Il n'y a eu aucun changement radical jusqu'à présent, mais on prévoit qu'il y en aura quelques-uns. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer quelle sera leur portée.

4. Aucune initiative de cet ordre n'a été prise jusqu'ici mais toute la politique du sucre est actuellement à l'étude.

5. Bien que le gouvernement n'ait pas l'intention de porter cette question à l'ordre du jour, il est possible qu'elle soit soulevée par d'autres pays.

LA DIMINUTION DU NOMBRE DE DÉLITS ATTRIBUABLES À L'INCARCÉRATION DE RÉCIDIVISTES

Question n° 1901—**M. Kaplan:**

1. Si chaque délinquant, reconnu coupable d'un deuxième délit ou d'un autre délit punissable depuis 1968, a été incarcéré pour une période de trois ans, quelle aurait été la diminution approximative du nombre de délits prêtant à des poursuites et à des condamnations ultérieures, du fait de l'incarcération du délinquant?

2. Sur le total, quel pourcentage cette réduction représente-t-elle pour chaque année en cause?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de la Justice et du solliciteur général et Statistique Canada m'informent comme suit: L'information n'est pas disponible.